



34 rue de Buxières

86220 Les Ormes

Tél : 05.49.85.92.64

tel portable(heures de service):07.87.47.05.85

cantine-scolaire86220@orange.fr

A l'attention des nouveaux parents d'élèves

La Cantine scolaire des Ormes est gérée par une association de parents d'élèves bénévoles et une équipe de salariés. Tous les repas sont produits sur place le jour de leur consommation. Les matières premières sont issues, dans la mesure du possible, de l'agriculture ou de l'artisanat local.

A votre arrivée il vous sera demandé de remplir une fiche de renseignements puis de payer une caution équivalente à 10 repas qui vous sera restituée à la fin de l'année scolaire. Cette somme permet l'adhésion à l'association et à son règlement intérieur. Une facture vous sera adressée à chaque fin de mois dans le cartable de votre enfant. **Vous devrez la régler dès sa réception**, par virement bancaire ou en déposant le règlement dans une des deux boîtes qui sont mises à disposition dans le couloir de la maternelle et dans celui de l'élémentaire. Les menus sont disponibles soit par courrier électronique après en avoir fait la demande (cantine-scolaire86220@orange.fr), soit sur le tableau d'affichage de l'école ou sur le site de la mairie des Ormes.

Voici comment procéder au quotidien si votre enfant mange à la cantine :

Pour les petits : à l'arrivée (à l'école ou à la garderie) les parents doivent signaler la présence de leur enfant à la cantine à l'aide d'un badge à son nom, disponible sur le tableau qui se trouve devant sa classe.

Vers 12h00 les petits sont dirigés vers la cantine. Ils sont ensuite accueillis par le personnel de la cantine qui se charge de leur faire enlever leurs manteaux et les installe à table. Une fois le repas servi, le personnel aide les plus petits. Vers 12h45 le repas est terminé. Les enfants sortent pour aller jouer dans la cour sous la surveillance du personnel de la cantine.

Pour les plus grands : le repas est servi vers 12h45 jusqu'à 13h25. Durant l'heure du déjeuner, et en dehors de ces horaires, les enfants sont sous la surveillance du personnel de la cantine dans la cour.

Au mois d'octobre, une assemblée générale se déroule où tous les parents sont conviés. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement.

Les membres du Bureau de la Cantine